

432

Nombre de membres

- en exercice : 19
- présents : 19
- votants : 19
- ayant donné procuration : 0
- absent excusé : 0
- absent : 0

Date de convocation : 22/06/2021

Date d'affichage : 07/07/2021

Objet de la délibération :

APPROBATION DU CONTRAT DE  
BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ TDF

Résultat du Vote

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 30 Juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente juin à 19 heures.

Présents : Sabri AZIZI, André BARTH, Nathalie BOILLOT, Maude BUREAU, Gérald CHABERT, Elise CLERC, Elodie CUCHE, Anthony CUENOT, Rosiane DEVILLAIRS, Lucas FAIVRE-RAMPANT, Gilles FOURNIER, Fabrice GIRARDIN, Karine JACCOTTEY-MYOTTE, Julien PRILLARD, Edouard TASSETTI, Marina TASSETTI, Ingrid TATTU, Thierry VERNIER, Alexandra VIVOT.

Absent : Néant

Absent excusé : Néant

Procurations données : Néant

Secrétaire de séance : Gilles FOURNIER

Président de séance : Thierry VERNIER

APPROBATION DU CONTRAT DE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ TDF

Vu l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de renouvellement initiales du locataire TDF du bail en cours au loyer annuel d'environ 1800€/an,

Vu l'expertise technique, juridique et financière apportée par la SASU JFG CONSULTING,

Vu la remise d'une offre de renouvellement d'un bail octroyant à la Commune d'Orchamps-Vennes un loyer moyen total de 8 400€/an intégrant le paiement de 8 000 €, éligible dès la signature du bail et un loyer annuel de 8 000€/an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pendant une durée de 20 ans,

Vu la plus-value apportée,

La commune souhaite conclure un nouveau bail évolutif en fonction de l'arrivée et départ des services numériques,

Cette délibération propose d'approuver le nouveau contrat de bail avec la société TDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le présent contrat de bail consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel de 8 000€ pour une durée de 20 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec en sus le paiement d'un montant forfaitaire de 8 000€ à la signature du bail.
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer le contrat concerné et tous documents se rapportant à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Thierry VERNIER,

